

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR
(année scolaire 2026/2027)
TEMPS PARTIEL DE DROIT ET SUR AUTORISATION

Toutes les demandes doivent être effectuées en ligne via COLIBRIS

<https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/rh-demande-de-temps-partiel-dsdn-92/>

Aucun envoi par mail ne sera pris en compte.

TEMPS PARTIEL		PIECES JUSTIFICATIVES A DEPOSER SUR VOTRE DEMARCHE COLIBRIS
DE DROIT	Pour éllever un enfant	<input type="checkbox"/> Acte de naissance, livret de famille, jugement d'adoption
	Pour donner des soins à un proche	<input type="checkbox"/> Document attestant le lien avec le proche : <ul style="list-style-type: none"> - Ascendant ou enfant : livret de famille complet faisant apparaître le lien de filiation - Conjoint : acte de mariage ou livret de famille ; Partenaire de PACS : copie du PACS ; Concubin : certificat de concubinage établi en mairie ou attestation sur l'honneur accompagnée d'un justificatif de l'adresse commune <input type="checkbox"/> Attestation médicale (Annexe 2) à faire signer par le médecin du proche
	Pour enseignant en situation de handicap	<input type="checkbox"/> Document attestant de la situation de handicap : notification MDPH de RQTH, carte d'invalidité, notification d'attribution d'une rente d'accident de travail de plus de 10%, de l'AAH, d'une pension d'invalidité...
SUR AUTORISATION	Pour créer ou reprendre une entreprise	<input type="checkbox"/> Lettre explicative présentant le projet, la forme juridique et l'objet social de l'entreprise. Accompagné de l'avis de situation SIRENE si l'entreprise est déjà existante
	Pour convenances personnelles	Lettre explicative accompagnée de tous justificatifs nécessaires pour appuyer la demande Les informations médicales sont à communiquer directement au service de la médecine de prévention, à l'adresse ce.ia92.medecindespersonnels@ac-versailles.fr , en joignant le formulaire d'avis médical (Annexe3) Les informations sociales sont à communiquer directement au service social des personnels à l'adresse ce.ia92.asp@ac-versailles.fr
Dans le cadre d'une demande de retraite progressive :		<input type="checkbox"/> Estimation de pension partielle issue de M@rel dans l'application info-retraite (https://www.info-retraite.fr/portail-info/home.html).

CERTIFICAT MÉDICAL POUR UN TEMPS PARTIEL DE DROIT POUR DONNER DES SOINS A UN PROCHE

Objet : Certificat médical en vue de l'obtention d'un temps partiel de droit pour donner des soins à un proche à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap

Partie à compléter par l'agent demandant le temps partiel

NOM :

PRENOM :

Lien avec le proche aidé :

Corps : Instituteur Professeur des écoles titulaires Professeur des écoles stagiaires

Date :

Signature :

Partie à compléter par le médecin en charge du proche aidé

Je, soussigné(e) docteur.....
médecin, certifie que l'état de santé de.....
nécessite que l'enseignant.....
bénéficie d'un temps partiel pour lui donner des soins.

Fait à.....

Le :

Signature originale du médecin

Cachet du médecin

ANNEXE 3

DEMANDE D'AVIS MEDICAL

TEMPS PARTIEL

Cette demande est à transmettre uniquement au médecin des personnels à l'adresse ce.ia92.medecindesppersonnels@ac-versailles.fr, après visa par le médecin de l'agent

Identité du demandeur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Affectation actuelle :

Quotité effectuée en 2025/2026 :

Quotité sollicitée :

Situation particulière en 2025/2026 (congé maladie ordinaire, congés longs, temps partiel thérapeutique) :

Déclaration création entreprise ou cumul d'activités :

Signature du demandeur



Partie à remplir par le médecin de l'agent ou informations devant apparaître sur le certificat médical rédigé

Identité du patient :

Identité du médecin (tampon et signature) :

RQTH : oui non avec date de fin de la notification :

ATCD médicaux :

Traitements médicamenteux :

Suivi médical particulier (fréquence des consultations, soins paramédicaux...) :

Description de la situation médicale actuelle :

Quotité sollicitée :

ORGANISATION DE SERVICE SELON RYTHMES SCOLAIRES ET QUOTITE (rythmes en vigueur à ce jour)
(année scolaire 2026/2027)

Temps partiels de droit et sur autorisation

TOUTES COMMUNES sauf Courbevoie

Quotité de travail	Organisation du service
100%	4 jours à 6h (Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi)
75%	3 jours à 6h (1 jour à 6h libéré)
50%	2 jours à 6h (2 jours à 6h libérés)

COURBEVOIE

Quotité de travail	Organisation du service
100%	3 jours à 6h (Lundi-Mardi-Jeudi) + 2 jours à 3h (Mercredi-Vendredi)
75%	2 jours à 6h (Lundi, Mardi ou Jeudi) + 2 jours à 3h (Mercredi-Vendredi) (1 jour à 6h libéré)
50%	1 jour à 6h (Lundi, Mardi ou Jeudi) + 2 jours à 3h (Mercredi-Vendredi) (Cas général : 2 jours à 6h libérés, Lundi, Mardi ou Jeudi) A titre <u>exceptionnel</u> , 1 jour à 6h et 2 jours à 3h libérés)